

Quels sont les nouveaux services du SMICVAL ?



Le SMICVAL va équiper l'ensemble des foyers habitant sur le territoire d'un bac jaune pour le tri et d'une carte des services.
Cette opération vise à améliorer la qualité du service public rendu par le SMICVAL et à développer des gestes vertueux dans la gestion des déchets : + de tri chez soi et dans les déchèteries.



Comment récupérer ses équipements ?

Les SMICVAL organise des permanences où les habitants sont invités successivement.

Une information sera distribuée en boîte aux lettres la semaine précédant l'ouverture de la permanence pour la commune.

A l'intérieur : le lieu et les dates de votre permanence.



Et si je manque les dates de ma commune ?

Pas de panique, la permanence est sur le territoire des CDC du Bourgeais et du Cubzagais pendant 3 mois du 16 septembre au 14 décembre 2014. Vous pouvez vous y rendre même si ce n'est plus le temps de votre commune.

Je ne peux pas me déplacer, comment faire ?

Si une personne de votre entourage (famille, voisins, amis...) peut venir chercher votre bac, il suffit de lui remettre les pièces justificatives, le bac et votre carte lui seront remis.

Sinon, il suffit de téléphoner à votre mairie ou au SMICVAL 05 57 84 74 00 pour que l'on puisse vous livrer vos équipements.

J'habite en immeuble ou je n'ai pas de place pour un bac jaune, que faire ?

Les habitats collectifs sont déjà équipés en bac jaune, cependant, vous pouvez venir retirer votre carte des services qui vous permet également d'avoir un accès réservé en déchèterie.

Si votre logement ne vous permet pas de vous équiper en bac de tri, contactez directement le SMICVAL au 05 57 84 74 00.

Une carte d'accès en déchèterie, pourquoi faire ?

Cette carte des services est personnelle et vous permet d'avoir un accès facilité à tous les services et équipements du SMICVAL : bacs, composteurs, ligne dédiée et déchèteries.

Cette carte vous sera demandée systématiquement et elle permettra de garantir l'accès des déchèteries aux habitants du territoire payant la TEOM ou aux professionnels s'acquittant de la redevance spéciale.

Et si j'oublie ma carte lorsque je vais en déchèterie ?

Il y aura un certain temps d'adaptation. Cependant, prenez l'habitude de vous en munir lors de votre venue en déchèterie.

A partir de quand ne peut-on plus utiliser les sacs ?



Après la distribution des bacs jaunes, *finis les sacs.*

S'il vous reste des sacs, rappez-les lors de votre venue en permanence, si vous avez oublié, vous pouvez les rendre dans votre mairie.

Si vous avez un événement exceptionnel qui génère plus d'emballages qu'à votre habitude, il suffit de prévenir le SMICVAL qui se chargera de collecter

ces sacs en plus.

Après plusieurs semaines d'utilisation, je me rends compte que mon bac de tri est trop petit, que faire ?

Si vous êtes encore dans une période de permanence, vous pouvez vous y rendre muni de votre carte des services pour l'échanger. Au-delà des permanences, contactez le SMICVAL pour convenir d'un rendez-vous : 05 57 84 74 00.

Si on me vole mon bac ou s'il se casse ?

Il suffit de contacter le SMICVAL au 05 57 84 74 00 muni de votre carte des services, nous pourrons ainsi vous reconnaître et vous livrer un nouveau bac.

Chef de projet Services + :

Olivier GUILMOIS – olivier.guilmois@smicval.fr - 05 57 84 74 06